

Article 12

Une commission d'acceptation procédera à la validation de l'inscription selon les critères suivants :
Le respect des conditions d'inscription et la qualité artistique et plastique des œuvres présentées.

Article 13

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée et seront closes dans la limite des places disponibles.

Article 14

Au cas où la demande d'inscription ne serait pas retenue, l'association organisatrice restituera le montant du droit d'inscription à l'artiste.

En cas de désistement de l'artiste ,dans les 15 jours avant l'ouverture du salon ,les droits
Restent acquis à l'association

Article 15

- Les œuvres envoyées par transporteur ou voie postale devront parvenir **avant le 25 Février 2019** chez : Mme Marie-Louise LANDREAU 36 Bd Alexandre 1^{er} - 79300 BRESSUIRE (Tél. : 05 49 65 14 14)
- Pour les œuvres déposées au château de BRESSUIRE (le lieu de l'exposition), une permanence sera organisée :

Le vendredi 1/03/ 2019 de 14 h 30 à 18 h et Le samedi 2/03/ 2019 de 10 h à 12 h.

Article 16

Des socles seront mis à disposition pour la présentation des œuvres, des vitrines pour les œuvres de petit format .L'association se réserve le droit de disposer les œuvres à son gré avec les présentoirs de son choix

Article 17

Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la clôture de l'exposition, le Dimanche 24 Mars 2019 à 18h30. Pour le retrait des œuvres, une permanence sera organisée
Le lundi 25 Mars de 10 h à 12 h 30

Article 18

Tous les frais de port et d'emballage sont à la charge des participants.

Article 19

L'association apportera tous ses soins à la garde et à la manutention des œuvres exposées, du dépôt à la reprise par l'artiste ou son mandant dûment habilité, mais les organisateurs déclinent toute responsabilité quant au vol et/ou dommages que pourraient subir les œuvres exposées. Les exposants peuvent, s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle.

Article 20

L'engagement signé des artistes donne la possibilité à l'association organisatrice d'utiliser le nom de l'artiste, les images ou documents fournis, pour sa communication sur le salon, pour la diffusion sur son site www.vergersculpteurs.fr, pour la diffusion à destination de la presse.

Marie-Louise LANDREAU

Présidente de l'association « Le Verger des Sculpteurs »

11^{eme} SALON DE PRINTEMPS DE LA SCULPTURE DE BRESSUIRE

du Samedi 9 Mars au Dimanche 24 Mars 2019

A renvoyer à Marie-Louise LANDREAU avant **le 11 Février 2019** au **3bis rue Charlemagne 79300 ST SAUVEUR**

NOM

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Portable

Courriel

Site WEB

N° SIRET N° TVA Intracommunautaire

Je demande mon inscription au 11^{eme} Salon de printemps de la sculpture organisé à Bressuire, du samedi 9 Mars au Dimanche 24 Mars 2019
Ci-dessous le descriptif des œuvres que j'y exposerai (2 œuvres d'intérieur maximum) :

TITRE	MATERIAU	DIMENSION	PRIX OU RÉSERVÉ

Conformément à la législation, le prix ne sera indiqué que pour les artistes ayant un n° de Siret et un n° de TVA Intracommunautaire .ou n° de la maison des artistes

- Je demande une vitrine pour les petites pièces : oui non
 Dans le catalogue édité pour le Salon, je souhaite :
 Une inscription texte (droit : 30 €) L'insertion photo (droit : 20 €)

Total des droits d'inscription :€ que je règle par chèque libellé à l'ordre de l'association « Le Verger des Sculpteurs ».Je déclare avoir pris connaissance du règlement du Salon, notamment l'article 19, et m'engage à m'y conformer sans réserves

Fait à le Signature

